

LETTRE D'INFORMATION A DESTINATION DES FINANCIERS, GESTIONNAIRES,  
EVALUATEURS ET MANEGERS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



## SOMMAIRE

- |              |  |           |   |
|--------------|--|-----------|---|
| <b>2</b>     | <b>LE MOT DE LA PRÉSIDENTE</b>                                   |           |   |
|              | <b>ACTUALITÉ</b>   |           |   |
| <b>3-5</b>   | État / collectivités locales : la confiance, c'est encore loin ? | <b>13</b> | <b>VIE DE L'ASSOCIATION</b>                                 |
| <b>6-8</b>   | Suivi des meublés de tourisme et collecte de la taxe de séjour   | <b>14</b> | L'actualité des Groupes de Travail                          |
| <b>9</b>     | La bascule en M57, épisode 2 : La M57, quelles nouveautés ?      | <b>15</b> | Ouverture des inscriptions aux Assises 2021                 |
|              | <b>BONNES PRATIQUES</b>  | <b>16</b> | Prix du Mémoire de Master 2021 et Prix de l'Innovation 2021 |
| <b>10-11</b> | Renouvellement des assemblées<br>Démarches préparatoires à mener | <b>17</b> | Mis en oeuvre des correspondants départementaux             |
| <b>12</b>    | <b>EN BREF</b>   | <b>18</b> | Bienvenue aux nouveaux adhérents                            |
|              |  | <b>18</b> | Les bonnes raisons d'être adhérent à l'AFIGESE              |
|              |  | <b>18</b> | Les offres d'emploi   |
|              |  | <b>19</b> | Formez-vous avec l'AFIGESE et nos formations en intra       |
|              |  | <b>20</b> | <b>ON EN PARLE / AGENDA</b>                                 |



**Françoise Fleurant-Angba**

Présidente de l'AFIGESE

Vous le savez, l'AFIGESE fête ses 20 ans d'existence et à cette occasion nous avons souhaité lancer une grande enquête sur l'évolution des métiers de directeur des finances, contrôleur de gestion et évaluateur des politiques publiques depuis ces 20 dernières années. Participez à la réflexion collective et répondez à l'enquête en ligne sur notre site internet. Les résultats seront communiqués lors de nos prochaines Assises qui se tiendront du 6 au 8 octobre 2021 à Antibes Juan-les-Pins où nous serons heureux de vous retrouver ! A l'occasion des 20 ans, nous avons également choisi de lancer un audit organisationnel et juridique sur les pratiques et le fonctionnement de l'association en matière déontologique. Deux objectifs ont guidé cette démarche :

- Renforcer l'exemplarité de l'action de l'AFIGESE en adaptant son organisation et son fonctionnement aux normes déontologiques et juridiques, en particulier dans les relations avec les agents publics membres de l'association et avec le secteur privé.
- Favoriser les apports externes, notamment des experts du secteur privé, à l'action de l'AFIGESE en développant des lieux d'échanges adaptés.

Ainsi, après des phases d'audit et de préconisations réalisées par un cabinet d'avocat, nous allons progressivement mettre en oeuvre plusieurs mesures :

- l'adoption d'un code de bonne conduite associant les grands principes déontologiques et les recommandations d'attitudes à retenir dans chaque situation rencontrée. Il présentera un panel de bonnes pratiques destiné aux dirigeants de l'association et à ses membres ;
- l'intégration dans les statuts de l'AFIGESE de dispositions relatives aux respects des règles déontologiques ;
- la limitation de l'adhésion à l'AFIGESE aux personnes morales de droit public et aux individuels afin de réduire le degré d'interférence avec le secteur privé dont les relations peuvent être sources de conflits d'intérêt. Afin de conserver la richesse des relations entre les deux secteurs, la participation aux travaux de l'association sera formalisée par des conventions de partenariat et la signature d'une charte d'engagement.

Nous aurons donc l'occasion de revenir plus longuement vers l'ensemble des parties prenantes pour aborder ensemble ces évolutions majeures.

A très bientôt,

## Rejoignez la Communauté AFIGESE sur LinkedIn :

Ce groupe est réservé aux collectivités adhérentes à l'AFIGESE afin d'échanger, partager vos bonnes pratiques, vos interrogations et vos conseils.



Sophie GUIHARD

Directrice Générale des Services  
Conseil Départemental des Côtes d'Armor

# État / collectivités locales : la confiance, c'est encore loin ?

Les Assises de l'AFIGESE se tiendront du 6 au 8 octobre 2021 à Antibes Juan-les-Pins. La thématique de cette année est : « Demain c'est loin ? : pour une vision positive de l'après Covid dans le secteur public local ». Voici une introduction aux débats qui auront lieu en octobre.

**D**ire que les relations entre l'État et les collectivités locales ne sont pas un long fleuve tranquille est un euphémisme. Sur fond de moyens et de compétences, c'est un dialogue chaotique, parfois de sourd, qui se déroule sur plus de 30 ans de décentralisation. La question des finances et plus précisément celle de l'autonomie fiscale et financière des collectivités locales semble en constituer le nœud gordien. Pourtant, la crise que nous venons de traverser n'est-elle pas propice, au regard des enseignements tirés, à de nouvelles relations plus horizontales, empreintes de coopération ?

Pour tenter de se projeter sur ce que pourrait être, demain, les relations État/collectivités, la séquence « retour vers le futur » s'impose.

## 1. Rétrospective sur les relations entre l'État et les collectivités territoriales

Ces dernières décennies, les « attaques » de l'État sur le panier fiscal et l'autonomie financière des collectivités se sont succédées, depuis la suppression progressive (1999-2003) de la part salaire de la taxe professionnelle puis de la taxe elle-même remplacée par une fiscalité sans pouvoir de taux (2011), jusqu'à cette année 2021 et le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, couplé au transfert aux départements d'une fraction de TVA pour compenser cette perte fiscale. Si le gouvernement prévoit des garanties via des compensations à l'euro près, les élus locaux savent qu'à ce jeu-là, les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

Du côté des dotations, les évolutions n'ont pas été de nature à améliorer les relations. Depuis 2011, la DGF n'est plus indexée sur l'inflation et, depuis 2017, elle est le principal concours financier de l'État impacté par la contribution au redressement des finances publiques (11,5 Md€). Depuis 2018, la DGF des régions et la DGD allouée à la collectivité territoriale de Corse ont été remplacées par une fraction du produit de la TVA.

Puis ont suivi de nouvelles règles du jeu, celles des contrats dits de « Cahors ». Jamais l'expression « manier la carotte et le bâton » n'a été aussi appropriée dans les relations État / collectivités. La réponse des élus locaux n'a pas tardé, historique, réunis en « Territoires Unis » depuis « l'Appel de Marseille pour les libertés locales » (septembre 2018).

A entendre les présidents des trois associations (AMF, ADF, et Régions de France), on mesure l'ampleur du divorce entre le gouvernement et les élus locaux. Citons François Baroin qui, le 26 septembre 2018 à Marseille, rappelle que « les élus locaux sont les représentants d'un territoire, investis d'un mandat. [que] les communes ne sont ni des filiales ni des succursales de l'État : elles s'administrent librement. » Dominique Bussereau, au nom des départements, revient quant à lui sur « le flou absolu » qui règne dans les relations entre l'État et les départements, pendant que Hervé Morin, pour les régions, considère que « La France des territoires a été complètement oubliée dans la gouvernance publique ». Ambiance...

*« Les communes ne sont ni des filiales ni des succursales de l'Etat : elles s'administrent librement »*  
François Baroin

- Si les relations depuis 2018 ont fluctué, leur dénominateur commun demeure une défiance très forte entre le gouvernement et les territoires, avec en toile de fond une recentralisation rampante, jusque dans la maîtrise des dépenses des collectivités.

Par exemple, dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté ou de prévention et de protection de l'enfance, sous couvert de subventions, l'État impose des objectifs quantitatifs de résultats (au motif de l'enjeu d'égalité de traitement des usagers et citoyens sur l'ensemble du territoire), créateurs de charges nettes pour les Départements dans leurs politiques sociales.

## 2. La récente crise permet-elle d'envisager un renouveau ?

En effet, la crise a mis en exergue le décalage flagrant entre les urgences sur le terrain et la norme descendante inadaptée (consignes, protocoles), c'est-à-dire entre le niveau national et les échelons locaux.

Tous les observateurs de la vie politique française s'accordent sur les constats de la crise sanitaire exceptionnelle : les collectivités locales ont su répondre en urgence aux besoins de la population, dans tous les domaines de leurs compétences voire au-delà.

Dans ce contexte, nous pourrions attendre une nouvelle étape dans les relations État/collectivités. Pourtant, malgré la crise, tout sujet semble inévitablement ouvrir un écart de point de point de vue irréconciliable.

- Sur **les effets de la crise sur les finances locales** : le gouvernement considère, sur la base de la dernière version du rapport du député Jean-René Cazeneuve, que l'effet de la crise est somme toute limité pour les collectivités, avec une baisse des recettes de 1 % et une hausse de 0,1 % des dépenses pour le bloc communal, conduisant à un léger recul de l'épargne des collectivités territoriales. Une analyse qui n'est pas pour plaire aux élus locaux, mettant en avant des situations très contrastées d'une collectivité à l'autre, à l'instar de l'Association des maires de France qui évalue la facture de la crise pour le bloc communal à six milliards pour



Les collectivités locales ont su répondre en urgence aux besoins de la population, dans tous les domaines de leurs compétences voire au-delà.

la période 2020-2022.

- Sur **l'effort financier en direction des collectivités locales pour faire face à la crise** : côté gouvernement, c'est bien le rôle des collectivités locales dans la relance dont il s'agit, avec un dispositif jugé « inédit » selon la Ministre de la cohésion des territoires (les Échos 16/04/2021). Les élus locaux y voient quant à eux des dispositifs insuffisants, avec un décalage important entre le fonds d'urgence débloqué par l'État (DSIL, DSID) principalement destiné à soutenir l'investissement, et les besoins locaux qui ont pesé massivement sur le fonctionnement : FSL, RSA, soutien social, chèques alimentaires, équipements de protection, contractuels en renfort pour appliquer les protocoles sanitaires, pertes de recettes tarifaires, baisse de la CVAE ... ; les autres réponses apportées par l'État, entre suspension des contrats de Cahors et mécanisme exceptionnel d'étalement de charges, leur étant insuffisantes.

- Sur **l'intervention des collectivités** : l'État souhaitait maintenir chacune des collectivités dans son champ strict de compétences. Par exemple, dans des départements, un bras de fer a eu lieu entre le Président et le Préfet sur la participation du Conseil départemental au

fond régional d'aides aux entreprises, car la circulaire « Gourault » transmise aux Préfets appelait leur vigilance sur les dispositifs d'accompagnement économique liés aux fonds régionaux mis en place par les départements, contraires à la loi NOTRe. Le décalage entre l'exercice de l'action publique envisagée par l'État et les défis rencontrés par les territoires (sanitaires, économiques, démocratiques, numériques, écologiques...) est immense.

## 3. Alors, demain, que peut-on (encore) espérer des relations État/collectivités ?

**Du côté des finances**, la confiance de l'État vis-à-vis des collectivités locales semble encore, et toujours, devoir se mériter. Le 18 mars 2021, la commission pour l'avenir des finances publiques, présidée par Jean Arthuis, a rendu sa copie au Premier ministre : pour maîtriser la dette, elle préconise « d'intensifier dans la durée » les efforts sur les dépenses publiques, par la fixation d'objectifs de dépenses. Les contrats pluriannuels visant à limiter les dépenses des collectivités seraient ainsi réactivés, avec un champ d'application élargi.

Cette stratégie se matérialiserait au début de chaque •••

Jacqueline Gourault (Crédit : Blondet Eliot/ABC/Andia.fr)

- quinquennat par le vote d'une loi de programmation des finances publiques définissant la trajectoire des impôts et la norme des dépenses pour les cinq années du mandat. Elle serait préparée notamment dans le cadre d'une conférence nationale des finances publiques « associant les collectivités locales, les partenaires sociaux, des citoyens ».

Ce n'est donc pas sur les relations financières que s'adosserait cette confiance recherchée.

### Une éclaircie peut-elle s'envisager du côté des compétences, avec la future loi 4D « décentralisation, déconcentration, différenciation, décomplexification » ?

Si le texte constitue un patchwork un peu fade, peut-être est-ce le résultat des conditions politiques de son élaboration, à savoir le cadre de la grande concertation souhaitée par le Président de la République après la crise des gilets jaunes. Cependant, malgré l'absence de ligne directrice forte, le texte tente de conforter le rôle des collectivités locales. Il affirme le principe de différenciation, propose des expérimentations. Serait-ce les prémices d'une tentative de démarche plus horizontale ? D'un État plus à l'écoute, plus partenaire des collectivités ? Une fenêtre semble s'ouvrir, sans être le grand soir, certes, mais sur un modèle plutôt « ANCT » que « Bercy » !

Cette ouverture, la ministre Jacqueline Gourault la reconnaît : « On est arrivé à un moment où on peut se poser la question de savoir si on ne doit pas repenser la gouvernance de ces relations entre l'État et les collectivités territoriales », dit-elle lors de son audition sur le budget 2021 devant la commission des lois du Sénat.

*« On est arrivé à un moment où on peut se poser la question de savoir si on ne doit pas repenser la gouvernance de ces relations entre l'État et les collectivités territoriales »  
Jacqueline Gourault*

S'inscrit-elle dans le sens de la recommandation de la Cour des comptes qui, dans son rapport sur la gouvernance des finances publiques de novembre 2020, propose la mise en place d'une mission qui rassemblerait l'ensemble des crédits versés par l'État aux collectivités territoriales, et qui donnerait ainsi, selon son Premier président Pierre Moscovici, la visibilité nécessaire au financement du secteur local ? On ne peut s'empêcher d'y voir le serpent de mer que constitue l'idée récurrente d'une loi de financement pour les collectivités locales...

**Si la défiance semble donc encore largement de mise dans les relations État / collectivités, quelques signes semblent encourageants.** Ainsi, fin 2020, les présidents de l'ADF et de Régions de France ont signé chacun, avec le premier ministre, respectivement un constat d'accord de méthode et de partenariat, dont les effets concrets



sont visibles notamment en matière de fonds régionaux de soutien aux entreprises, ainsi que dans la gestion des fonds européens. Des accords symboliques, certes, mais dans lesquels il faut voir une volonté politique de mieux faire ensemble.

Oui, les relations État/collectivités sont encore fortement déséquilibrées. **Quand d'un côté les collectivités revendiquent de protéger leur autonomie financière et fiscale, la reconnaissance de leur place et rôle sur les territoires, l'État continue de son côté de vouloir imposer la question des moyens, avant celle des fins.** Pourtant, des coopérations positives entre l'État et les collectivités sont possibles, la crise l'a rappelé et les exemples de bonnes pratiques sont nombreux. Des régulations partagées, des acteurs locaux responsables et pas uniquement tenus informés, l'écoute et le dialogue, la capacité d'action différenciée, sont autant d'initiatives qui existent dans les territoires. Pourraient-elles, demain, tendre vers des évaluations participatives conjointes de politiques publiques partagées État/collectivités ? Permettant ainsi de s'assurer de la pertinence des dispositifs

au regard des évolutions sociétales, de la cohérence entre eux des objectifs de tous les financeurs, de mesurer les résultats des politiques au regard des financements publics engagés, en rendant compte aux citoyens et pourquoi pas en suscitant un débat public éclairé avec toutes les parties prenantes ?

**Guillaume LE BLOAS-MENDIBOURE**

Directeur Adjoint des Finances

Mairie d'Anglet

## Suivi des meublés de tourisme et collecte de la taxe de séjour Les 7 objectifs d'évolution demandés par l'AFIGESE

Face aux problèmes grandissants que rencontrent les collectivités pour assurer le suivi des meublés de tourisme et la collecte de la taxe de séjour, un groupe de travail dédié a été créé en février 2021 au sein du groupe de travail «Fiscalité et Dotations» de l'AFIGESE.

Ce groupe réuni à la fois des communes (Paris, Marseille, Anglet et Bayonne), des EPCI (Aix-Marseille Provence, Métropole Européenne de Lille, Montpellier Méditerranée Métropole, Dijon Métropole et Clermont Auvergne Métropole) ainsi que deux associations d'élus (France Urbaine et l'AMF).

Les objectifs de ce sous-groupe sont :

- D'assurer une veille sur l'actualité
- De faire remonter les problématiques en matière de collecte de taxe de séjour et de contrôle des meublés de tourisme en s'appuyant sur les associations d'élus pour porter nos revendications.

**6** Dans le contexte de tensions du marché de l'immobilier auxquelles font face de plus en plus de territoires, ces questions sont plus que jamais à l'ordre du jour. Nous travaillons depuis le début de l'année à l'évolution du cadre réglementaire et à la sensibilisation des différents intervenants (Etat et plateformes) et espérons voir des avancées prochainement.

Outre les associations d'élus, des relais se font jour auprès des élus, tel le Sénateur Max Brisson, qui s'est saisi de cette problématique et nous a déjà permis d'obtenir une réponse encourageante d'Olivia Grégoire, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie déclarant en réponse à une question ouverte : « (...) le gouvernement examinera très favorablement toute évolution en matière de taxe de séjour cette année ».

Cependant, nous rencontrons des difficultés à présenter ces problématiques dans leur globalité compte tenu de la multiplicité des services de l'Etat concernés (DGFIP, DGE, DHUP, etc.) et donc de leurs ministères de tutelle (Economie et des Finances, Logement, Tourisme).

Petit tour d'horizon des objectifs poursuivis :

### **Objectif 1 : Favoriser la simplification réglementaire**

Obtenir la décorrélation des procédures de mise en place

La taxe de séjour est une taxe susceptible d'être mise en place sur délibération des communes à vocation touristique. Les recettes de cette taxe permettent aux collectivités locales de disposer de ressources complémentaires pour développer l'offre touristique sur leurs territoires. Les tarifs de la taxe de séjour sont fixés par le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'EPCI.

Encadrée par un barème national, la taxe de séjour est calculée, par personne et par nuit, en fonction du type d'hébergement (hôtel, meublé, camping, etc.) et de son classement (1 à 5 étoiles par exemple). Les tarifs de la taxe de séjour sont compris entre 0,20 € et 4,20 € la nuit par personne.

Elle est perçue sur le territoire de 83 % des communes. En 2012, 3 164 collectivités se répartissaient un produit total de 238,9 M€ de taxe de séjour. En 2020, 2 529 communes et EPCI ont imputé un produit de taxe de séjour dans leurs documents budgétaires, pour un produit total de 363,75 M€ (- 27,68 % par rapport à 2019).

Le département peut décider d'instituer une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> <https://www.taxesejour.fr/centre-de-ressources/presentation-de-la-taxe-de-sejour-en-france/>

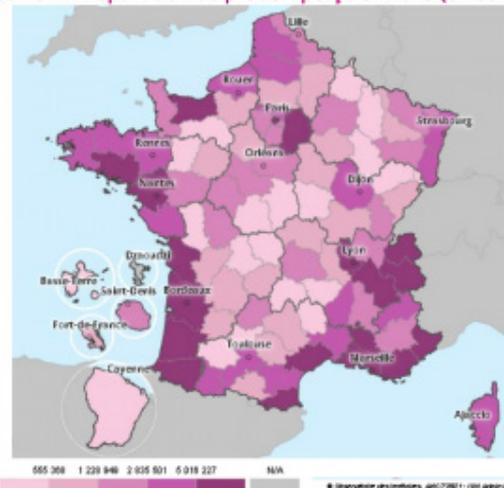
... d'un numéro d'enregistrement et de demande d'autorisation préalable de changement d'usage afin de permettre à toute collectivité d'activer cet outil de contrôle. En effet, à ce jour, seuls les territoires connaissant des tensions importantes en matière d'offre de logements peuvent mettre en place ce type de dispositif. Un projet d'amendement à la loi 4D est en cours de rédaction afin d'ouvrir le recours à l'enregistrement préalable des meublés de tourisme aux communes qui ne sont pas en zone tendue mais qui rencontrent pour autant le besoin de connaître et suivre l'activité des meublés de tourisme.

En cas d'adoption de cette proposition, il serait intéressant d'aller plus loin et de porter la modification de la collectivité compétente pour la mise en place du numéro d'enregistrement. En effet, l'article L324-1-1 du Code du Tourisme prévoit que c'est le conseil municipal qui est compétent pour mettre en oeuvre cette procédure. Cette situation peut conduire à une certaine inertie dans les territoires où la taxe de séjour relève de l'EPCI. Dès lors, il semblerait opportun que ce soit l'organe délibérant compétent en matière de collecte de la taxe de séjour et de promotion touristique qui puisse instaurer et gérer l'enregistrement des meublés de tourisme.

## 🎯 Objectif 2 : Améliorer le suivi des meublés bénéficiant d'un numéro d'enregistrement

Actuellement, la communication des numéros d'enregistrement est chaotique. Bien qu'obligatoire dans les territoires l'ayant instauré, certaines plateformes comme AirBnB, n'ont toujours pas rendu ce champ bloquant. Il en résulte des états déclaratifs lacunaires rendant impossible le suivi des logements et le contrôle de la collecte de la taxe de séjour. Au lendemain de la publication de la Feuille de Route Etat-Collectivités sur les meublés de Tourisme à l'initiative d'Emmanuelle Wargon, Ministre du Logement, le 6 février 2021, AirBnB a publié un communiqué déclarant que la plateforme se conformerait progressivement à cette obligation pour les principales métropoles, rien n'étant précisé pour les autres territoires. Il est dès lors impératif que les collectivités puissent avoir la possibilité de demander des pièces justificatives lors des déclarations comme l'avis de taxe d'habitation (ou ce qui le remplacera) afin de récupérer des informations supplémentaires leur permettant d'identifier les logements en l'absence du numéro d'enregistrement.

Carte 2 : Répartition du produit perçu en 2020 (en euros)



Crédit : Comptes de gestion 2020, outil de cartographie du CGET

## 🎯 Objectif 3 : Intégrer tous les types d'hébergement touristique à la procédure d'enregistrement

Les dernières évolutions réglementaires avaient exclu les chambres d'hôtes et les chambres chez l'habitant de cette procédure de numéro d'enregistrement. Des amendements devraient être déposés afin de les réintégrer.

## 🎯 Objectif 4 : Etendre les fonctionnalités de l'API développée par la Direction Générale des Entreprises

Cette API, non encore déployée, est prévue uniquement pour assurer l'échange des informations complémentaires (dites Loi ELAN) transmissibles aux collectivités ayant instauré le changement d'usage et qui en ont fait la demande expresse.

Concernant cet état, aujourd'hui facultatif, il semblerait essentiel que sa transmission soit rendue obligatoire afin d'éviter les errements constatés cette année avec des délais non respectés voire des refus de transmission de la part de certaines plateformes comme Booking et Abritel-HomeAway.

S'agissant de l'extension des fonctionnalités de l'API, les collectivités et les associations d'élus souhaiteraient, par mesure de simplification, qu'elle serve de portail d'échange unique entre les plateformes et les collectivités en prévoyant éventuellement une fusion ou une communication avec Occitan (Ouverture aux Collectivités locales d'un Système

... d'information des Taxes Annexes, application de saisie ouverte aux collectivités permettant la collecte des tarifs applicables à chaque hébergement loué), développé par la DGFIP. Cette centralisation permettrait d'y trouver, en plus de l'état « Loi ELAN » :

- Les délibérations d'instauration du changement d'usage et de la procédure d'enregistrement préalable permettant leurs prises en compte plus rapidement par les plateformes.
- Les délibérations relatives à la Taxe de Séjour (Tarifs, périodes, ...)
- Les Etats déclaratifs de Taxe de Séjour

L'idéal serait que ces modifications soient évoquées et discutées dans le cadre du groupe de travail « Feuille de Route Etat-Collectivités »<sup>1</sup> porté par le Ministère chargé du Logement rassemblant Etat, Collectivités et Plateformes.

Concernant les modalités de transmission des états déclaratifs de taxe de séjour, une modification pourrait être proposée dans le cadre du PLF 2022.

Il est important de rappeler qu'à ce stade nous ne pressentons pas une adhésion de la DGE pour ouvrir l'API.

## 🎯 Objectifs 5 et 6. Améliorer et fiabiliser les informations présentes dans les différents états et faciliter leur transmission

- Ajouter des données à l'état déclaratif de taxe de séjour permettant d'assurer le contrôle de la collecte de la taxe comme le nom du loueur et des adresses normalisées.
- Uniformiser les périodes de collecte et les délais de transmission des états pour l'ensemble des plateformes.
- Créer une sanction spécifique pour non-application des exonérations réglementaires.

Ces trois modifications pourraient être proposées dans le cadre du PLF 2022 qui est le véhicule législatif de référence en matière d'évolution de la taxe de séjour.

## 🎯 Objectif 7. Clarifier les responsabilités des données communiquées

Il est crucial de faire clarifier ce qui relève de la responsabilité des plateformes ou de celle des loueurs.



Bien que l'article L2333-34 du CGCT dispose : « Les professionnels qui, par voie électronique, assurent un service de réservation ou de location ou de mise en relation en vue de la location d'hébergements et qui sont intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels versent, au plus tard le 31 décembre de l'année de perception, sous leur responsabilité, au comptable public (...) », les plateformes considèrent que la responsabilité des informations publiées sur leur site ne leur incombe pas. Dès lors, tout recours pour information erronée ou omission est incertain. C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire que leur responsabilité soit précisée. Dans l'attente d'une évolution réglementaire, il serait intéressant que ce sujet soit abordé au sein du groupe de travail « Feuille de route Etat-Collectivités ».

Ce point d'étape matérialise à la fois le travail accompli au travers des amendements qui seront soumis lors des débats de la loi 4D et de questions ouvertes au gouvernement, mais aussi le chemin qu'il reste à parcourir. Au sein du groupe de travail «Fiscalité et Dotations» de l'AFIGESE, les collectivités actives sur le sujet resteront mobilisées lors du marathon budgétaire 2022 afin de porter aux débats les demandes d'évolution en matière de collecte de la taxe de séjour. L'ensemble de ces préoccupations seront également relayées par les collectivités représentées au sein du groupe de travail « Feuille de Route Etat/Collectivités » afin que tous ces points, souvent transversaux, soient correctement appréhendés par l'ensemble des acteurs.

<sup>1</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21023-meubles%20de%20tourisme-%20pdf.pdf>

## La bascule en M57

2

### La M57, quelles nouveautés ?

L'instruction M57 est caractérisée par une grande proximité avec la comptabilité privée.

À ce titre, le nouveau référentiel budgétaire et comptable se traduit par des évolutions significatives tant sur le plan comptable que budgétaire.



**Au niveau des cycles comptables**, doivent être mentionnées les immobilisations avec :

- l'intégration dans leur mode de gestion de la notion de contrôle pour l'enregistrement des biens à l'actif en lieu et place de la notion de propriété,
- la notion de composants (optionnel) pour les immobilisations complexes avec possibilité de suivre des éléments à durée de vie différente (bâti et installations techniques).

**En matière d'amortissement des immobilisations**, il convient de retenir la mise en œuvre des règles de prorata temporis linéaire à compter de la mise en service de l'équipement.

La M57 généralise également **l'obligation de provisionner**, par la collectivité, les risques et charges significatifs qui peuvent affecter ultérieurement sa situation financière et les dépréciations (créances notamment).

**Les comptes de produits et charges exceptionnels sont supprimés.**

Enfin, **les états financiers (compte administratifs, compte de gestion) sont rénovés** dans la perspective de leur certification et devront intégrer la comptabilisation des « événements post-clôture ».

**Sur le volet budgétaire**, les grands principes de vote de budget des instructions antérieures (M14, M52, M71) sont conservés mais la fongibilité des crédits est renforcée, la gestion pluriannuelle des crédits (autorisation de programme et autorisation d'engagement) est mise en exergue, la gestion des dépenses imprévue se trouve élargie.

L'instruction prévoit également **des documents budgétaires rénovés.**

Enfin, sujet majeur, **le vote d'un règlement budgétaire et financier (RBF)** qui fixe les modalités budgétaires et comptables propres à la collectivité et les règles de gestion interne (gestion pluriannuelle, règles d'amortissement, champs du provisionnement..) devient obligatoire. Le RBF doit faire l'objet d'une délibération votée par l'assemblée délibérante.

La mise en œuvre de la M57 devra ainsi s'accompagner de réflexions structurantes préalables sur l'organisation des procédures budgétaires et comptables internes à la collectivité et sur la dimension « métier » associée.

3

### Dans le prochain épisode...

« Le passage à la M57 : une opportunité pour lancer des chantiers de fiabilisation des processus budgétaires et comptables internes »

**Christophe DUPUCH**

DFA – Sous direction de la comptabilité  
Service de l'Expertise comptable à la Ville de Paris

**Etienne POIZAT**

DGA Ressources

Directeur des Finances, des affaires juridiques et de l'évaluation  
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

## Renouvellement des assemblées *Démarches initiales à mener*

A la sortie du renouvellement des assemblées départementales et régionales, les collectivités s'activent à informer et accompagner les nouveaux élus au début de leur mandat, et guider un nouvel exécutif. Face à l'incertitude inhérente au principe du scrutin, toutes les configurations ont dû être anticipées, y compris celles d'un renouvellement important avec des profils d'élus potentiellement peu familiers de l'environnement des collectivités territoriales et des rouages, règles et spécificités de la gestion publique. Tour d'horizon, non exhaustif, de quelques démarches préparatoires menées.

### Premier enjeu : communiquer très tôt les principaux repères nécessaires à l'exercice du mandat de conseiller départemental ou régional

- informations générales sur le fonctionnement de l'assemblée et des services,
- informations pratiques (organigrammes, localisation des sites, contacts privilégiés...),
- informations relatives au statut de l'élu (obligations déclaratives DI et DSP, indemnités, déplacements, formation, imposition, protection sociale et retraite,...).

Si le règlement intérieur à adopter dans les 3 mois suivant le renouvellement de l'assemblée précise les règles de fonctionnement de l'assemblée, l'édition d'un guide de l'élu permet de communiquer un premier socle d'informations utile dès la mise en place de l'assemblée. Organiser un temps d'information en marge de la session d'installation de l'assemblée permet de coupler la remise de ce guide avec une information directe aux élus, et de les sensibiliser à l'enjeu de renseigner et retourner rapidement aux services les données essentielles au calcul de leurs indemnités, mais aussi celles relatives à l'exercice d'autres mandats et engagements professionnels, associatifs, afin d'engager rapidement les démarches de prévention des conflits d'intérêt (prise d'arrêtés en particulier).

### Deuxième enjeu : sécuriser les actes de la collectivité

Les services en charge de la gestion des assemblées sont alors particulièrement mobilisés : contenus réglementaires limitatifs de la session de droit, décisions à programmer dans un délai rapide après l'installation de l'assemblée (adoption du règlement intérieur dans les 3 mois par exemple), délégations de pouvoir aux vice-Présidents, délégations de signature aux services.

Selon les organisations, d'autres services et directions ressources peuvent également être fortement impliqués : les DSI (parapheur électronique, clés de signature, envois rapports dématérialisés,...), les ressources humaines (indemnités des élus, gestion des contrats des collaborateurs de cabinet et de groupe, enveloppes des groupes...), le juridique (prévention des conflits d'intérêt).

Deux aspects sont alors essentiels dans la démarche. D'une part, le fonctionnement en mode projet avec partage d'un rétroplanning des tâches préparatoires, mais aussi de leur enchaînement



dans le très court terme après le renouvellement de l'assemblée. D'autre part, un lien étroit avec la Direction du cabinet (susceptible d'évoluer immédiatement après les élections) et la Direction Générale des Services (qui assure dans tous les cas la continuité dans l'immédiat de l'après élection) afin de borner les étapes indispensables pour assurer et sécuriser la continuité de service, qui plus est à la veille des congés estivaux.

Cette organisation permet aussi de donner une bonne visibilité aux services opérationnels, notamment pour anticiper des adaptations d'organisation comme par exemple sur la passation des marchés (selon la date retenue pour l'élection de la CAO).



## Troisième enjeu : préparer les premiers éléments de pilotage, destinés à l'exécutif (Président, Vice-Présidents)

Quelle que soit la configuration, les étapes de renouvellement de l'assemblée et de l'équipe d'exécutif s'accompagnent toujours de la préparation d'éléments d'information par les services sur les orientations, objectifs, actions, indicateurs de politiques publiques. Si le temps dédié à leur présentation n'est généralement pas la priorité immédiate des jours suivant la mise en place de l'assemblée (temps politique par excellence, dédié au fonctionnement de l'exécutif et de l'assemblée), surtout cette année avec la coupure estivale, leur préparation demande généralement à être bien anticipée.

Par ailleurs, remettre les premiers repères relatifs au pilotage des ressources, en début d'été, aux élus qui en ont la charge au sein de l'exécutif, leur permettra d'identifier au plus tôt les enjeux, et arbitrages à prendre rapidement.

Enfin, le report de calendrier des élections de mars à juin 2021 laisse très peu de temps aux services pour adapter leur cadre de pilotage stratégique au projet politique, en raison de l'engagement rapide de la préparation budgétaire 2022. C'est évidemment particulièrement le cas pour les collectivités qui adoptent leur budget en décembre N-1.

Dans ce contexte, les repères à communiquer très tôt à l'exécutif portent notamment sur :

- Une cartographie des risques financiers et des premiers éléments de prospective financière, indispensable en première étape de préparation budgétaire, notamment pour les collectivités qui fonctionnent avec l'envoi de lettres de cadrage pour leur préparation budgétaire ;
- Une présentation de la segmentation stratégique du budget par politiques publiques. Avec l'enjeu majeur de conserver une cohérence entre ce cadre stratégique et le projet politique, mais également autant que possible avec les délégations des Vices-Présidents.
- Plus globalement, une courte présentation de l'organisation du pilotage des politiques publiques de la collectivité (dialogue de gestion, outils de pilotage, évaluations) , afin qu'il soit approprié et porté par l'exécutif, et adapté en fonction de leurs priorités. Par exemple, formuler rapidement des propositions sur un programme prévisionnel d'évaluations sur la durée du mandat permettra d'avoir très tôt un échange sur le sujet, d'adapter les démarches à la sensibilité/acclimatation plus ou moins importante de l'exécutif, et d'arrêter un cap et un portage fort par la direction générale.



## Intervention publique

### Le cercle de la réforme de l'Etat

Alors que la Cour des comptes va remettre au Président de la République et au Premier ministre le rapport qu'ils ont demandé sur les finances publiques et les politiques publiques prioritaires après la crise, et dans le contexte du projet «juridictions financières 2025 », vendredi 21 mai dernier, Françoise Fleurant-Angba, Présidente

de l'AFIGESE intervenait aux côtés de Pierre MOSCOVICI sur la thématique « la France post-crise sanitaire : diagnostic et orientations».

Les débats se sont articulés autour :

- de la gouvernance des finances publiques au niveau européen et en France
- de responsabilisation et responsabilité des décideurs publics
- des juridictions financières, « évaluateur principal des politiques publiques » ?
- du dilemme stratégique pour la Cour des comptes ?

Le Cercle de la réforme de l'Etat est un cercle de réflexion indépendant, entièrement dédié au sujet de la réforme de l'Etat. Les membres du Cercle sont des responsables des administrations d'Etat, centrales ou déconcentrées, des collectivités territoriales, et du secteur hospitalier, des membres d'autorités indépendantes, des magistrats, des universitaires et chercheurs, des responsables de la société civile, - sociétés d'études ou associations.

## Enquête métier

Zoom sur l'évolution des métiers de financiers, contrôleurs de gestion et évaluateurs des politiques publiques : il y a 20 ans, aujourd'hui et dans 10 ans.

L'AFIGESE, fêtera ses 20 ans de création lors des prochaines Assises. Une belle occasion pour réfléchir aux évolutions intervenues dans les différents métiers de l'association depuis l'an 2000, et à celles qui se dessinent déjà pour les prochaines années.

Vous pouvez prendre part à la réflexion collective en répondant au questionnaire en ligne disponible sur notre site internet : votre apport sera précieux pour dresser le portrait de chaque métier, de leurs priorités professionnelles et de leur vision pour l'avenir.

N'hésitez pas à relayer cette enquête auprès de vos collègues. Les résultats seront communiqués lors des Assises 2021 de l'AFIGESE, pendant la conférence inaugurale.

La date limite de retour des réponses est fixée au **31 août**.



## Brève actualité des Groupes de Travail

### Le groupe «Tarification et Calcul de Coût» de retour en présentiel !

Les membres du groupe de travail «Tarification et Calcul de Coût» furent les premiers à se retrouver à nouveau en présentiel le 16 juin dernier à Paris. Au programme, un vaste tour de table des participants pour faire un point sur l'actualité de chacun et revenir sur les projets menés et les difficultés rencontrées.

Les membres se sont penchés sur les sujets suivants : le calcul de coût des transports en régie, les coûts sans comptabilité analytique, la fiabilité de la donnée, l'harmonisation des tarifs sur le périmètre d'une métropole, les révision tarifaire sur le stationnement... Bref, les sujets ne manquent pas !

L'après-midi, le groupe s'est consacré à la préparation du Forum qui sera organisé lors des Assises de l'AFIGESE et portera sur la mise en place d'un baromètre des coûts des piscines.

### «Pilotage et Outils d'Aide à la Décision» : le groupe planche sur la donnée.

Fiabilité, gouvernance, collecte, diffusion, exploitation, stockage... La donnée est un sujet devenu central pour les collectivités territoriales. Les membres du groupe ont pu répondre à un questionnaire pour faire un point sur les pratiques au sein de chaque collectivité du groupe de travail. Ces réponses ont permis de construire une réunion autour de la présentation de l'organisation de l'EPT Plaine Commune en présence de l'architecte urbaniste de la collectivité. Cette présentation a permis à chacun de mettre en perspective son expérience et de lancer des échanges sur les pratiques de chacun.

Les enjeux identifiés par Plaine Commune étaient les suivants:

- Améliorer les dispositifs de collecte, de mise en cohérence pour faciliter la réutilisation
- Aborder les aspects de qualité, sécurité, ouverture et cycle de vie des données partagées
- Faciliter les rapprochements entre les données des applications métiers

- Répondre aux exigences du RGPD

S'il n'existe pas une méthode unique, des éléments essentiels sont à respecter comme l'intégration et l'accompagnement des parties prenantes et la définition claire des rôles de chacun. Le groupe approfondira ces réflexions lors d'un forum organisé pendant les Assises.

### Le groupe «Fiscalité et dotations»

Après deux reports successifs, l'automatisation du Fonds de Compensation pour la TVA s'est mise en route progressivement depuis le début de l'année. Les collectivités concernées par ces nouvelles dispositions sont soit celles qui relèvent du régime de versement trimestriel soit, de manière générale, les intercommunalités, les communes nouvelles et certaines métropoles. Les premiers versements de ce FCTVA automatisé sont intervenus mi-avril, et se poursuivent depuis la mi-juillet.

Le groupe de travail « Fiscalité et Dotations », qui suit ce dossier depuis plusieurs années, souhaite, par le biais d'une **enquête**, recenser vos premiers retours d'expérience.

Nous vous remercions par avance d'y consacrer quelques instants pour y répondre.

### Groupe de travail Nouveaux Périmètres, Transferts de Compétences et Mécanismes de Financement

**Enquête** à destination des EPCI en partenariat avec l'AdCF : Les nouvelles pratiques associées aux pactes fiscaux et financiers : quelles évolutions de la solidarité fiscale et financière au sein de territoires intercommunaux ?

Les résultats seront présentés lors du forum du GT le vendredi 8 octobre lors des Assises de l'AFIGESE à Antibes Juan-les Pins

Participez à un groupe de travail,  
contactez Mathilde Mandelli  
02 28 25 45 15  
contact@afigese.fr

## Les ASSISES de l'AFIGESE 2021

Le RDV des territoriaux en finances,  
gestion, évaluation et management

#AFIGESE21



## Ouverture des inscriptions aux Assises 2021

Nous nous réjouissons de vous annoncer l'ouverture des inscriptions pour les 25<sup>èmes</sup> Assises de l'AFIGESE du **6 au 8 octobre 2021 au Palais des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins !**

Le rendez-vous territorial de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques est l'occasion unique d'échanger sur vos pratiques ! Ateliers thématiques, forums d'actualité, table ronde d'experts, autour de la thématique :

**« Demain c'est loin ? : pour une vision positive de l'après Covid dans le secteur public local »**

Nous vous invitons à découvrir **le programme** et à **vous inscrire** dès maintenant via la plateforme en ligne :  
[afigese.insight-outside.fr/2021](https://afigese.insight-outside.fr/2021)



Ces Assises seront également l'occasion de fêter l'anniversaire des 20 ans de l'association, des temps forts et conviviaux seront dédiés à cet événement, nous espérons vous y retrouver nombreux !

### FORMULE AVANTAGES

Profitez de l'occasion des Assises pour **adhérer à l'AFIGESE à demi-tarif** et bénéficiez des avantages offerts aux adhérents !

Lors de votre inscription, cochez la case « FORMULE AVANTAGE »  
Remplissez le bulletin d'adhésion disponible en ligne sur notre site internet et envoyez-le nous par mail.

## L'AFIGESE récompense les mémoires avec le Prix du Mémoire de Master 2021

**afigese**

**Le Prix du Mémoire de Master 2021**

Depuis 2005, l'AFIGESE récompense les meilleurs mémoires de master dans ses thématiques de travail.

**DOTATION GLOBALE 4000 EUROS**

Remise des dossiers avant le **16 octobre 2021**

**QUATRE THEMATIQUES**

- Finances Locales
- Evaluation des politiques publiques
- Gestion Publique Locale
- Management Public Local

**DEUX CATEGORIES**  
Master Professionnel et Master Recherche

Le **Prix du Mémoire de Master** récompense les meilleurs mémoires réalisés par les étudiants inscrits en 2<sup>ème</sup> année d'un Master dont la spécialité est centrée sur les finances locales, la gestion publique locale, l'évaluation des politiques publiques locales ou le management public local, cette dernière thématique étant au croisement des trois premiers thèmes présentés.

Organisée en partenariat avec **La Banque Postale des Collectivités Locales**, **Fondafip** et **La Revue Française des Finances Publiques**, cette 14<sup>ème</sup> édition est ouverte aux étudiants inscrits en Master « Professionnel » ou en Master « Recherche » au cours de leur 2<sup>ème</sup> année, soit au cours de l'année 2020-2021.

### Devenez ambassadeur du Prix auprès des universités !

Vous êtes adhérent à l'AFIGESE et entretenez un lien particulier avec une université (ancien étudiant, chargé de cours...) ? Devenez ambassadeur du Prix du Mémoire de Master. Votre mission consiste à présenter le Prix et à favoriser la candidature des étudiants.

En partenariat avec :



### Les critères de sélection

Nous vous rappelons que ces prix sont destinés à récompenser des travaux d'étudiants dont la **qualité scientifique**, la **pertinence**, l'**originalité** ou encore l'**actualité des sujets traités** peuvent contribuer à enrichir la réflexion des élus locaux et des praticiens territoriaux et apporter des réponses aux problématiques des collectivités locales comme à celles de l'Etat.

## Candidatez au Prix de l'Innovation 2021

Le **Prix de l'Innovation 2021**, organisé par l'AFIGESE en partenariat avec **La Gazette des communes** et la **Société Française de l'Evaluation**, récompense les démarches innovantes de collectivités territoriales dans quatre catégories : Finances publiques locales, Contrôle de la gestion locale, Evaluation des politiques publiques et Management public local.

Le Prix est ouvert à l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements publics de toutes tailles. Toutes les candidatures sont les bienvenues témoignant des démarches entreprises, des projets et outils mis en place **proposant des solutions innovantes pour répondre aux problématiques actuelles**.

Alors n'attendez plus pour envoyer votre candidature en téléchargeant votre dossier sur le site de l'AFIGESE !

**afigese**

**PRIX DE L'INNOVATION DE L'AFIGESE**

**COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS**  
Candidatez ! Toutes les tailles de collectivités territoriales et établissements publics sont représentées !

**QUATRE CATEGORIES**

- FINANCES LOCALES
- CONTROLE DE GESTION
- EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
- MANAGEMENT PUBLIC LOCAL

**CRITERES**

- Démarches innovantes dans les quatre catégories
- Capacité à être transposable à d'autres collectivités
- Démarche de communication et d'information auprès des citoyens

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

En partenariat avec :



REMISE DES DOSSIERS

**3 septembre 2021**

sur [contact@afigese.fr](http://contact@afigese.fr)

**CONTACTEZ MATHILDE MANDELLI :**  
**CONTACT@AFIGESE.FR / 02 28 25 45 15**

## Mis en oeuvre des correspondants départementaux

L'AFIGESE est un réseau national regroupant aujourd'hui plus de **700 adhérents** répartis sur le territoire français.

Pour **faire vivre les actions de l'association** en régions, pour **promouvoir ses travaux** et pour répondre aux sollicitations d'adhérents souhaitant **plus de proximité**, l'AFIGESE a décidé de développer une stratégie de territorialisation des actions grâce à la création de correspondants départementaux !



### Un correspondant départemental, de quoi s'agit-il ?



L'AFIGESE a **trois objectifs** :

- Construire un ancrage territorial
- Développer les adhésions
- Faire connaître les services et avantages de l'association

Pour les atteindre, le correspondant départemental aura pour **missions**, s'il le souhaite de :

- Constituer, en partenariat avec l'association, des bases de données des collectivités et établissements publics présents dans son département
- Être un appui et relais du siège dans les campagnes de communication auprès de son réseau local
- Être force de proposition pour l'organisation d'événements locaux
- Représenter l'association dans les séminaires locaux et les manifestations locales



Des moyens lui sont mis à disposition sur l'espace commun de notre site internet : base de données des collectivités et des adhérents de son département, un kit de communication et la liste des correspondants départementaux.

Nous proposons aussi une liste d'actions possibles :



Faire grandir leur réseau et celui de l'AFIGESE



Mettre en valeur les actions de son département



Organiser des rencontres d'information



Relayer les actions de l'association

**Plusieurs de nos adhérents ont déjà répondu présents, alors rejoignez le mouvement !**

**CONTACTEZ LESLIE MAGNAN OU MANON LAUNAI :  
L.MAGNAN@AFIGESE.FR / COMMUNICATION@AFIGESE.FR  
02 28 25 45 15**

# BIENVENUE

aux nouveaux adhérents



17

Découvrez tous nos tarifs sur notre site internet : [afigese.fr](http://afigese.fr)

## Rejoignez le réseau AFIGESE

Je suis le **représentant de ma collectivité** adhérente à l'AFIGESE

- Un accès privilégié sur notre site internet
- Je peux diffuser gratuitement des offres d'emplois
- Des tarifs avantageux avec nos partenaires presse
- Droit de vote en AG
- Je reçois un exemplaire gratuit de chaque publication

 Mon adhésion couvre un accès à un groupe de travail pour un agent de ma collectivité (une adhésion = une participation, deux adhésions = deux participations...)

Je participe à un **groupe de travail**

- Je suis convié(e) à toutes les réunions du groupe de travail
- J'ai accès à l'espace réservé du groupe sur le site internet
- J'ai un accès gratuit aux publications du groupe de travail

Ma collectivité est adhérente mais je ne suis **ni représentant, ni membre d'un groupe de travail**



Je bénéficie de tarifs réduits sur :



- Les publications
- Les événements
- Les formations

### OFFRES D'EMPLOI

Consultez l'ensemble des offres d'emplois sur [afigese.fr/emploi](http://afigese.fr/emploi)

Poste	Organisme
Chef comptable adjoint - Responsable de service adjoint (H/F)	Conseil régional des Hauts de France
Directeur des Finances (H/F)	Conseil départemental Haute-Alpes
Chargée de mission de contrôle budgétaire et comptable (H/F)	Communauté de communes Portes Euréliennes d'Ile-de-France
Responsable Finances & Achat Public (H/F)	Ville de Malby
Chargé de mission Evaluation des Politiques Publiques (H/F)	Conseil régional du Centre-Val de Loire
Contrôleur de gestion (H/F)	Conseil départemental de la Mayenne
Responsable de service Exécution des dépenses (H/F)	Conseil régional d'Occitanie
Responsable du service comptabilité (H/F)	Ville de Clichy-la-Garenne
Chargé de mission recettes et financements (H/F)	Ville de Clichy-la-Garenne
Gestionnaire Marchés Publics (H/F)	Communauté d'Agglomération de Carcassonne
Un Responsable secteur Ressources financières (H/F)	Ville de Bagneux

## Formez vos agents avec l'AFIGESE en 2021

<p><b>La cartographie des risques</b> Niveau perfectionnement</p>	<p><b>Démarche et fondamentaux de l'évaluation des politiques publiques</b> Niveau sensibilisation</p>	<p><b>Optimiser les ressources financières des collectivités grâce à une gestion active de leur patrimoine</b> Niveau sensibilisation</p>	<p><b>Développer des pratiques d'évaluation utiles au pilotage stratégique et opérationnel : conception, méthode, outils, livrables</b> Niveau perfectionnement</p>
<p>9 et 10 septembre Lyon</p>	<p>13 et 14 septembre Paris</p>	<p>13 et 14 septembre Paris</p>	<p>15 et 16 septembre Paris</p>

<p><b>Valoriser les données fiscales pour comprendre, prévoir et fiabiliser les ressources fiscales</b> Niveau sensibilisation</p>	<p><b>Notions de base de la comptabilité privée</b> Niveau sensibilisation</p>	<p><b>Initiation aux démarches qualité dans les collectivités territoriales</b> Niveau sensibilisation</p>
<p>15 et 16 septembre Paris</p>	<p>20 septembre Paris</p>	<p>20 et 21 septembre Paris</p>



Retrouvez l'ensemble des formations proposées au catalogue sur [notre site](#).

## Nos formations intra en direction des agents territoriaux et élus

Toutes les formations présentes au sein du catalogue peuvent faire l'objet d'une adaptation par nos **formateurs qualifiés** pour répondre à un besoin spécifique formulé par votre collectivité.

### Notre formation d'actualité : Réussir la bascule en M57

Le référentiel M57 tend à s'imposer dans le secteur public local. Obligatoire pour les métropoles et les collectivités expérimentatrices (certification des comptes, compte financier unique), il est aussi accessible par choix volontaire. Pour accompagner les agents de ces collectivités, l'AFIGESE organise des sessions de formation intra portant sur la bascule en M57. Basée sur l'expérience de collectivités, se propose de vous donner les clés pour réussir votre passage à la M57.

#### Objectifs :

- Comprendre les évolutions du référentiel M57
- Anticiper les réorganisations nécessaires en vue de la bascule
- Préparer tous les acteurs à la bascule
- Avoir compris les différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre du référentiel M57

Vous ne trouvez pas la formation répondant à vos besoins ? N'hésitez pas à nous contacter, l'AFIGESE se tient à votre disposition et sera ravie de vous apporter une **réponse sur-mesure**, adaptée à vos besoins de formations.

**FORMATION@AFIGESE.FR / 02 28 25 45 15**



## Septembre

### REPRISE DES FORMATIONS

Découvrez toutes les sessions de septembre

**Le 10**

### GROUPE DE TRAVAIL

Nouveaux Périmètres, Transferts de Compétences et Mécanismes de Financement se réunira le 10 septembre de 10h à 16h à Paris.

**Le 13**

### BUREAU DE L'AFIGESE

**Le 17**

### GROUPE DE TRAVAIL

Pilotage et Outils d'Aide à la Décision se réunira le 17 septembre de 10h à 16h à Paris

**Le 23**

### ÉVÉNEMENT

4<sup>e</sup> édition des Rencontres Finances publiques de France Urbaine



## Octobre

**Les 6, 7 et 8**

### ASSISES DE L'AFIGESE

Les 25<sup>e</sup> Assises de l'AFIGESE à Antibes Juan-les-Pins



## On en parle

- «Budget de sable» publié le 02/04/2021 par Cédric Néau, [lagazettedescommunes.com](http://lagazettedescommunes.com)
- «Comment maîtriser la dématérialisation dans les collectivités ?» publié le 19/05/2021 par la rédaction de la Gazette, [lagazettedescommunes.com](http://lagazettedescommunes.com)
- «La France post-crise sanitaire : diagnostic et orientations. Pierre Moscovici devant le Cercle de la réforme de l'Etat le 21 mai.», publié le 21/05/2021 par [cerclereformmeetat.eu/](http://cerclereformmeetat.eu/)
- «Le grand retour des assises et des trophées de l'Afigese» publié le 15/07/2021 par Cédric Néau, [lagazettedescommunes.com](http://lagazettedescommunes.com)

**Directrice de la Publication** : Françoise FLEURANT-ANGBA

**Comité éditorial** : Catherine COULIN, Colette COUTURE-NEULAT, Christelle GAUCHER et Sophie GUIHARD

**Rédaction** : Christophe DUPUCH, Sophie GUIHARD, Manon LAUNAI, Guillaume LE BLOAS-MENDIBOURE, Leslie MAGNAN, Mathilde MANDELLI, Etienne POIZAT

**Mise en page** : Manon LAUNAI, Leslie MAGNAN

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur, des éditeurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite.

### **AFIGESE**

1, avenue de l'Angevinière  
BAL n°3  
44800 SAINT-HERBLAIN

Tél : 02 28 25 45 15  
[contact@afigese.fr](mailto:contact@afigese.fr)  
Siret 430 454 694 00059  
APE 9499Z

